



**Le Parc**  
naturel régional  
du Marais poitevin

# Rapport d'orientations budgétaires 2026

Mercredi 26 novembre 2025 | Epannes

[pnr.parc-maraismarais-poitevin.fr](http://pnr.parc-maraismarais-poitevin.fr)



**AR Prefecture**

079-257902205-20251126-2025AG1126DOB-DE  
Reçu le 04/12/2025

## > **Préambule**

Les dispositions relatives au **Débat d’Orientations Budgétaires (DOB)** sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement des articles L2312-1. L’article L5722-1, lesquels précisent que ces dispositions s’appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts ».

Ce débat intervient dans un délai de **10 semaines avant le vote du budget** (article L.5217-10-4 du CGCT) au vu d’un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette.

Le rapport d’orientations budgétaires pour 2026 est présenté ce **mercredi 26 novembre 2025** et le projet de budget sera soumis au Comité syndical du jeudi 29 janvier 2026.

## > **Rappel de la structure financière du Syndicat mixte :**

Le syndicat mixte gère trois budgets, soumis à la nomenclature comptable M57.

- **Le Budget principal :** 4 473 523,64 € (voté le 06/02/2025 sans reprise des résultats et restes à réaliser)

Le Budget principal permet la mise en œuvre du programme d’activités et retrace les dépenses et recettes nécessaires :

> au fonctionnement courant de la structure, alimenté par les cotisations des membres du Syndicat mixte et l’Etat (recettes dites statutaires),  
> de mettre en œuvre une programmation d’actions concrètes sur le territoire, alimentées par des subventions auprès des collectivités, de l’Etat, de l’Agence de l’Eau, de l’Europe ou de partenaires privés.

- **Le Budget annexe développement économique :** 252 609,68€ en 2025

Ce budget retrace les dépenses et recettes concernant le site de « La Laiterie » ainsi que la dette liée à son acquisition.

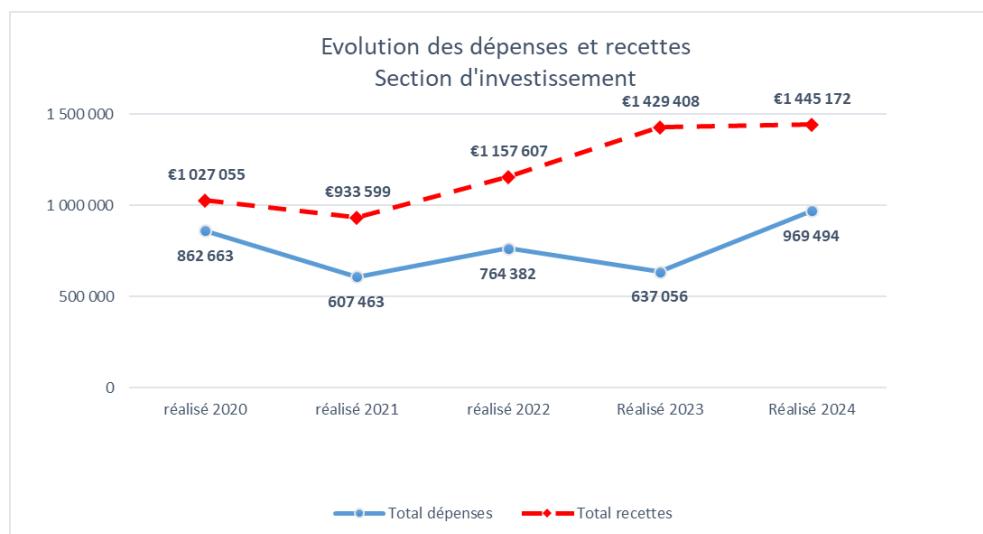
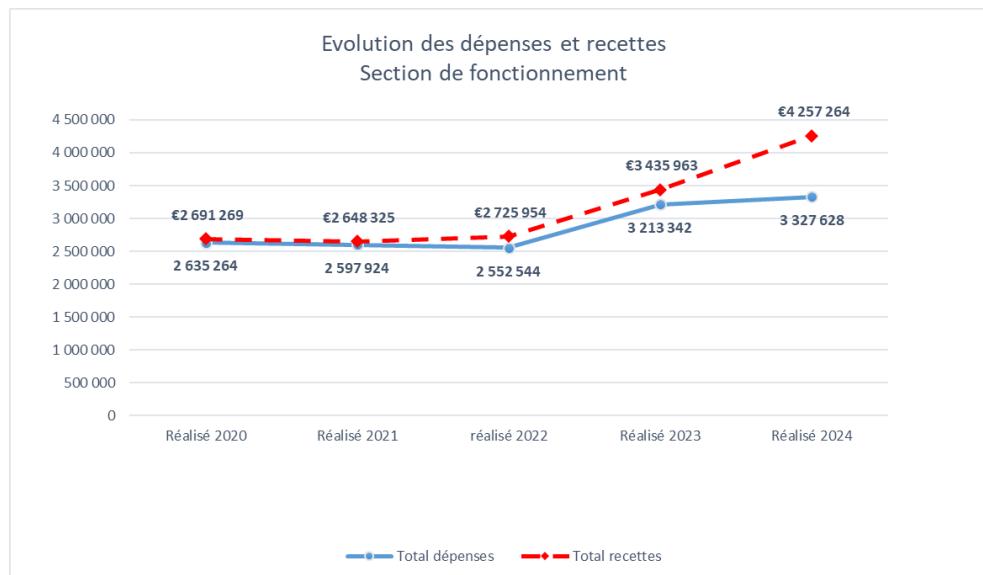
L’opération liée au tourisme fluvial est en cours de solde (pas d’inscription nouvelle à prévoir).

- **Le Budget annexe éditions documentaires :** 9 200€ en 2025

Ce budget concerne les dépenses et recettes liées à la mise à jour et la réédition des cartes vélos et nautiques en intégrant les nouveaux itinéraires.

## Rétrospective financière

## 1-1 Evolution des recettes et dépenses du compte administratif



## 1-2 Evolution des résultats

Sur la période 2020-2024, l'excédent moyen reporté est de 286,4 K€ en fonctionnement et de 430 K€ en investissement.

L'évolution du résultat dépend :

- > des actions relevant de la section de fonctionnement, dont la réalisation s'effectue sur plusieurs exercices,
- > des économies réalisées sur les dépenses statutaires, des dépenses exceptionnelles supportées (validations de service d'agents titulaires...),
- > du niveau des amortissements,
- > de l'autofinancement éventuellement nécessaire de certaines actions,
- > des dépenses jugées a posteriori inéligibles par les financeurs.

La capacité d'autofinancement brute s'élève fin 2024 à 872,8 K€. Elle calcule l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles et doit permettre de faire face au remboursement de la dette. (*Ce niveau de CAF généré en 2024 est exceptionnel en raison du versement d'une avance de la Commission Européenne dans le cadre du Life Maraisilience de 524,5 K€ en fin d'exercice et dont 344,7 K€ ont été reversés aux bénéficiaires associés selon leur quote-part au projet*).

La capacité d'autofinancement nette s'élève fin 2024 à 837,9 K€, elle mesure l'épargne réellement disponible pour l'équipement après remboursement de la dette. Au Parc, elle est destinée au financement des équipements informatiques, bureautiques, des matériels roulant ou travaux sur les bâtiments. Pour rappel, le Parc ne perçoit pas de ressource d'investissement en dehors du programme d'actions.

## II- Le contexte de préparation budgétaire 2026

### > Le contexte national :

Incertitudes liées au projet de loi de finances pour 2026 toujours en discussion, qui prévoit plusieurs mesures avec un impact significatif sur les collectivités visant à réduire le déficit public. L'effort demandé aux collectivités est estimé à 5,8 Md€ : moins de compensations fiscales, réduction du fonds vert (-500M€) et du fond d'investissement pour les territoires, écrêtement de la TVA; exclusion des dépenses de fonctionnement du FCTVA et remboursement décalé, gel de la dotation globale de fonctionnement (...).

### > La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :

Suite au travail engagé au sein de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, la dotation biodiversité et aménités rurales a été révisée en 2024.

Codifiée à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, son champ d'application concerne les aires protégées terrestres, marines, ainsi que les zones de protection forte. Elle est versée dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement et bénéficie à toutes les communes rurales classées Parc (catégorie Insee 5-6-7).

A l'échelle du Parc, en 2025, 1,527 K€ ont été perçus par les communes classées contre 913 K€ en 2023 et 1,422 K€ en 2024, soit une progression de 36 % en 2024 et de 7,4% en 2025.

Le montant de dotation 2025 par commune est consultable sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales, onglet dotations en ligne.

Le recensement des projets réalisés par les communes en 2025 et projetés en 2026 est actuellement en cours. Une synthèse de cette enquête sera présentée lors du Comité syndical du 26/01/2026.

**III- Le programme d'activités 2026****1. Les recettes prévisionnelles**

&gt;Vue d'ensemble

Financeurs du Programme d'activités	2025		2026	
	Participations statutaires	Participations actions	Participations statutaires	Participations actions
Région Nouvelle-Aquitaine	378 000 €	290 735 €	378 000 €	222 400 €
Région des Pays de la Loire	378 000 €	328 021 €	378 000 €	333 240 €
Département 17	176 638 €	- €	176 638 €	- €
Département 79	181 798 €	26 500 €	181 798 €	26 500 €
Département 85	267 014 €	- €	267 014 €	- €
Communes	209 198 €	54 516 €	211 000 €	12 269 €
EPCI	74 234 €	- €	74 234 €	- €
Etat (dont fonds vert)	130 000 €	282 230 €	130 000 €	238 316 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 794 882 €</b>		<b>1 796 684 €</b>	
EPMP	- €	165 002 €	- €	158 060 €
Agence de l'Eau	- €	261 495 €	- €	386 665 €
Mécénats ( Ademe, mutuelles et assurances, privés,,)	- €	224 766 €	- €	415 226 €
Europe FEDER, LIFE	- €	632 044 €	- €	466 063 €
Autres financements (séminaire international Ramsar)				85 000 €
Recettes domaines / amortissement / réinscription subvention	413 332 €	- €	664 301 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>2 208 214 €</b>	<b>2 265 309 €</b>	<b>2 460 985 €</b>	<b>2 343 739 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 473 523 €</b>		<b>4 804 724 €</b>

&gt;Participation des Régions

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue pour 600,4 K€ dans le cadre du contrat de Parc :

- > 378 K€ de contribution statutaire,
- > 222,4 K€ dédiés aux actions.

La Région Pays de La Loire contribue pour 697,3 K€ :

- > 378 K€ de contribution statutaire,
- > 333,2 K€ dédiés aux actions

&gt;Participation des Départements

Le Département des Deux-Sèvres est sollicité à hauteur de 208,3 K€ :

- > 181,8 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2025),
- > 26,5 K€ dédiés aux actions 5 du Contrat territorial Eau Sèvre et Mignon.

Le Département de la Vendée est sollicité à hauteur de 267 K€ :

- > 267 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2025).

Le Département de Charente-Maritime est sollicité à hauteur de 176,6 K€ :

- > 176,6 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2025).

&gt;Participation des Communes

Les communes contribuent à hauteur de 223,3 K€ :

- > 211 K€ de contributions statutaires (cotisation calculée sur la base de 1,5 € par habitant excepté pour Fontenay-le-Comte, Luçon et Niort, calculée sur la base du périmètre arrêté aux secteurs patrimoniaux). Ce montant de contribution sera actualisé après publication de la base Insee des populations au 1.01.2026,
- > 12,3 K€ dédiés aux actions (Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire, délégations de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration de la zone humide, des communaux (à définir et valider)).

**>Participation des EPCI**

Les EPCI participant à hauteur de 74,2 K€ :

> 74,2 K€ (les EPCI contribuent à hauteur de 50 % des cotisations de leurs communes classées). Ce montant de contribution sera actualisé après publication de la base Insee des populations au 1.01.2026.

**>Participation de l'Etat**

Les concours de l'Etat sont de 368,3 K€ :

- > 130 K€ correspondent à la dotation de fonctionnement Parc,
- > 254,3 K€ sont dédiés aux actions :
- Gestion des communaux pour 20 K€(validés),
  - Animation des Mesures agro-environnementales : 8,3 K€ (à confirmer),
  - Protection des espèces patrimoniales : 22 K€ (validés),
  - Grands travaux de renouvellement de la trame arborée : 30 K€ (à confirmer),
  - Plan d'actions Grand Site de France : 60 K€ (à confirmer),
  - Observatoire du patrimoine naturel : 40 K€ (à confirmer),
  - Valorisation des milieux naturels : 8K€ (à confirmer),
  - Climat, énergie, écomatériaux : 10 K€ (à confirmer),
  - Révision de charte : 10 K€ (à confirmer),
  - Dispositif volontaire territorial en administration – France ruralité pour le recrutement d'un paysagiste et d'un chargé de mission environnement et territoire dans le cadre de la révision de Charte : 30 K€ (avis favorable pour les deux profils, à confirmer).

**> Participation de l'Etablissement Public du Marais poitevin**

> 158 K€ relèvent d'engagements contractuels avec l'EPMP et concernent :

- Les MAEC et l'accompagnement des agriculteurs pour 17,7 K€ (validés),
- Natura 2000 pour 120,3 K€ (validés),
- Observatoire du patrimoine naturel 20 K€ (à confirmer).

**>Participation de l'Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée pour 386,6 K€ :

- 186 K€ au travers des contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Lay, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon » (à confirmer),
- 100,6 K€ au titre de l'observatoire du patrimoine naturel (à confirmer),
- 85 K€ au titre de la trame arborée « plantons les têtards de demain » (à confirmer),
- 15K€ au titre du séminaire international Ramsar (validés).

**>Subventions européennes (466 K€)**

- 373 K€ pour le Life Maraisilience : le Parc est coordonnateur du programme qui intègre huit bénéficiaires associés et reversera dans ce cadre leur quote-part au projet (validés),
- 70 K€ au titre de la gestion de la RNR du Poiré-sur-Velluire (à confirmer),
- 23 K€ dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne « Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique de la Région Atlantique », soutenu à 100 % par le programme « Horizon » (validés).

>Participation des Mécènes (Mutuelles, assurances) – Fondation du patrimoine – partenaires privés (415,2 K€)

- 263,7 K€ au titre du Life Maraisilience : partenariats avec la MACIF, MAIF, MAAF, IMA, Mutuelles de Poitiers, DARVA, Fondation EDF, Gérédis, Enedis et Ademe (conventions signées),
- 50 K€ Fondation Crédit agricole pour la trame arborée (à confirmer),
- 15 K€ Macif pour la réalisation d'un livre jeunesse (validés),
- 12 K€ Gérédis/Enedis pour l'observatoire du patrimoine naturel (validés),
- 12,5 K€ au titre de la souscription publique et des produits/partage pour l'action « Plantons les têtards de demain » via la Fondation du Patrimoine (validés),
- 5 K€ au titre de la coopérative carbone pour la trame arborée (validés),
- 5 K€ de mesures compensatoires versées par Bayware (Société éolienne) pour la protection des busards (validés),
- 6 K€ au titre de la mise à disposition d'un agent pour la réalisation d'animations relatives à la médiation au patrimoine auprès de l'IFREE (à confirmer).

>Participation du PNR Périgord Limousin (46 K€)

Coordinateur du Life Wild Bees, versement de la part de financement au PNR Marais poitevin pour ses actions (solde du programme en juin 2026).

>Autres financements pour le séminaire International Ramsar (85K€)

Des discussions sont en cours avec le G6 (Régions, Départements, Etat), l'association Ramsar France et des mécènes.

## 2. Les dépenses prévisionnelles 2026

Le projet de programme d'activités 2026 s'élève ainsi à 4 804 724 €, il est en évolution de 7,4 % au regard de 2025 (soit + 331,2 K€) en raison de nouvelles actions et d'opportunité de financement. Le programme d'activités se décompose selon 9 axes :

	2025	2026
1-Climat-transition énergétique (dont Life Maraisilience)	770 953 €	766 178 €
2-Biodiversité	637 160 €	713 716 €
3- Agriculture	375 585 €	348 557 €
4-Aménagement et cadre de vie	351 000 €	336 843 €
5-Attractivité-communication	375 585 €	375 900 €
6-Marque Valeurs Parc naturel régional	72 100 €	74 800 €
7-Médiation aux patrimoines	250 100 €	286 400 €
8-1-Développement de partenariats/mécénats	51 000 €	- €
8-2-Lancement procédure révision de Charte	- €	106 800 €
9-Moyens généraux	1 590 040 €	1 795 530 €
	<b>4 473 523 €</b>	<b>4 804 724 €</b>

Il convient de souligner que les montants indiqués sont sous réserve de l'obtention des financements afférents.

Le détail de chaque axe sera présenté lors du vote du budget prévisionnel le 29 janvier prochain.

### > Les charges de personnel

Évaluées à 2,152 M€ en 2026 (2,056 M€ /BP2025 à ce stade), les charges de personnel seront en progression en raison :

- de la nouvelle augmentation du taux CNRACL de +3% (de 2025 à 2028) ;
- de la prise en charge de la prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de la mutuelle santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- de la mise en conformité du RIFSEEP, parts IFSE et CIA (insuffisamment critérisés)
- du glissement vieillesse technicité.

Pour la mise en œuvre de son programme d'activités, le Parc disposera en 2026 d'un effectif de 44 agents pour 42,4 ETP (contre 46 agents pour 43,1 ETP en 2025) avec moins de permanents et plus de contractuels (dont le renouvellement est conditionné par l'obtention des financements sur les actions).

Effectif PNR Marais poitevin	2025 (situation octobre)		2026 Prévisionnel	
	Nb d'agents	Nb ETP	Nb d'agents	Nb ETP
Agents titulaires	20	18,2	19	17,9
Agents en CDI	4	3,5	3	3
Agents en CDD	8	7,9	12	11,7
Agents en accroissement temporaire d'activité	4	4	1	1
Agents en contrat de projets	5	5	7	6,8
Agents en contrat intérimaires via CDG	5	4,5	2	2
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>43,1</b>	<b>44</b>	<b>42,4</b>
<i>1 contrat non renouvelé en 2026</i>				
<i>1 départ à la retraite fin 2025 (missions réparties en interne)</i>				

### > Les charges courantes et autres

Estimées à 1,567 M€ en 2026 (1,274 M€/BP2025), les charges seront également en évolution. Elles sont destinées :

- o d'une part, aux frais de structure (évalués à 520,1 K€) : carburants, fluides, entretien et maintenance des biens, assurances, affranchissement, frais de télécommunications, de représentation, indemnité des élus (...).
- o et d'autre part, aux prestations, fournitures et frais nécessaires à la réalisation des actions (évaluées à 1,047 M €). L'évolution de ses dernières s'expliquent notamment par :
  - > l'organisation exceptionnelle du séminaire international Ramsar pour 100 K€ (recherche de financement en cours),
  - > l'inscription des dépenses relatives à la révision de la Charte (obligation réglementaire) pour 56K€ (Financement Etat, Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire),
  - > la réalisation d'un livre jeunesse pour 15 K€,
  - > la remise à niveau de l'Observatoire du Patrimoine Naturel à hauteur de 201 K€ (en effet, en 2025, l'enveloppe avait été réduite de 225 K€ à 70K€ en raison d'un défaut de financement),
  - > le versement aux bénéficiaires associés des premiers acomptes de financement dans le cadre Life Maraisilience pour 406,4 K€.

> **La dette (« intérêts et capital »)**

Trois emprunts sont en cours :

> **Le pôle des espaces naturels (Budget général)** : 400 000 € empruntés en 2012 au taux d'intérêt de 3,58 % (extinction de la dette : 2031), renégocié en 2021 (4,31% initial),

> **La brasserie (Budget annexe Développement économique)** : 230 000 € empruntés en 2011 au taux d'intérêt de 3,48% (extinction de la dette : 2031), renégocié en 2021 (5,57 % initial),

> **La biscuiterie (Budget annexe Développement économique)** : 145 000 € empruntés en 2012 au taux d'intérêt de 5,09 % (extinction de la dette : 2032), renégociation sans suite car le coût du réaménagement lié aux indemnités de remboursement anticipées est supérieur au gain d'intérêts escomptés.

> Le capital restant dû au 31/12/2026 sera de 240 875,53 €.

> Le remboursement en capital sur 2026 sera de : 47 970,10 €.

> Le montant des intérêts sera de 10 314,12 €, décomposés comme suit :

2026	Capital de départ (1)	Remboursement en capital(2)	Intérêts (3)	versements (2+3)	Capital restant dû
Budget principal	178 890,87	3.737,25	5 267.95	29 005,20	132 247,47
Budget annexe	132 860,91	24 232,85	5 046,17	29 279,02	108 628,06

> **Les lignes de trésorerie**

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie annuelles, souscrites auprès :

> de la Caisse d'Epargne : 550 000 € (Taux Ester 0,65 % d'avril 2025 à avril 2026).

> du Crédit Agricole Atlantique Vendée : 500 000 € (taux Euribor de 0,58 % juillet 2025 à juillet 2026).

Le fonds de roulement dont dispose le Parc est parfois insuffisant pour faire face aux décalages de versements des différentes subventions.

En effet, si des acomptes de 20 à 50 % sont versés au lancement des différentes actions, il faut attendre que celles-ci soient terminées pour obtenir le solde et donc, mobiliser, si nécessaire, la ligne de trésorerie.

En 2025, un tirage a été effectué en début d'année pour 150 000 €.

Le montant des intérêts et des commissions de non engagement s'élève à 2 685 €.

> **Les opérations pour compte de tiers, travaux et études de la programmation**

Evalués à 528,7 K€ (548,6 K€ /BP 2025), les travaux concernent les actions de préservation et de restauration de la zone humide au titre des contrats territoriaux Eau « Autises, Vendée-Longèves, Lay, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon » et préservation des prairies naturelles, les actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, Life « abeilles sauvages », Réserve naturelle régionale du Poiré sur Velluire », valorisation des milieux naturels).

#### > Les investissements statutaires

Evalués à 64,1 K€ (67 K€ /BP 2025), ils concernent le renouvellement des matériels informatiques arrivés en fin de maintenance ainsi que des travaux conservatoires sur les bâtiments.

#### > Budget annexe développement économique

La prévision 2026 s'élève à 253 K€ (identique à 2025) et concerne :

> le remboursement des emprunts (cf. dette)

> d'éventuels travaux d'entretien à la Laiterie dans l'attente de la vente des bâtiments ;

> la dotation aux amortissements,

Les infrastructures liées au tourisme fluvial sont désormais soldées en dépenses et en cours de solde côté recettes.

#### > Budget annexe éditions documentaires

La prévision 2026 s'élève à 10K€ pour la réédition des cartes vélos (9 200 € en 2025)

\*\*\*



## Le Parc

naturel régional  
du Marais poitevin

2, rue de l'église  
79510 Coulon  
05 49 35 15 20

### Antenne en Charente-Maritime

200, rue de la Juillerie  
17170 Ferrières

### Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels  
du Marais poitevin  
2, rue du 8 mai  
85580 Saint-Denis-du-Payré



### Le Parc agit

[pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)  
[correspondance@parc-marais-poitevin.fr](mailto:correspondance@parc-marais-poitevin.fr)

### Le Parc tourisme

[parc-marais-poitevin.fr](http://parc-marais-poitevin.fr)

[pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)

